



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

Rapport annuel d'activités 2019-2020

BILAN DES ACTIVITÉS, PAR PRIORITÉS D'INTERVENTION

1. Planification de l'aménagement et développement du territoire

Cette priorité d'intervention a pour objectif d'accompagner techniquement les citoyens de l'Île d'Orléans dans leurs demandes de permis municipaux et d'autorisations auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Le statut particulier de « site patrimonial », décrété par le Gouvernement du Québec pour l'ensemble de l'Île d'Orléans, ajoute des procédures supplémentaires pour les demandeurs.

Le Conseil des maires a alloué 170 125 \$ à même l'enveloppe du Fonds de développement des territoires (FDT) afin d'assurer un accompagnement auprès des citoyens par le biais de deux inspecteurs en bâtiment et environnement, un urbaniste, un aménagiste et une responsable du site patrimonial de l'Île d'Orléans.

À même les surplus cumulés du Fonds, la mise à jour du parc informatique de la MRC a requis 30 923 \$.

2. Soutien aux municipalités locales (partage de services)

Pour les honoraires de la coordonnatrice de la Politique familiale de la MRC 6 100 \$ ont été versés.

Un montant de 36 153 \$ a été utilisé à partir des surplus cumulés du FDT, soit :

- 19 531 \$ pour l'achat d'équipements régionaux requis lors d'interventions en sécurité civile ;
- 16 622 \$ en expertises professionnelles.

3. Promotion de l'entrepreneuriat (soutien-conseil)

Cette priorité permet d'assurer un soutien technique auprès des entrepreneurs potentiels ou déjà en activités, qu'ils soient de l'entreprise privée ou collective, y compris ceux en économie sociale. La somme de 169 500 \$ est réservée à partir du FDT pour assurer la présence d'une conseillère aux entreprises, d'une conseillère touristique et culturelle et d'une responsable de l'accueil touristique.

Ces trois ressources, de façon variable, sont appelées à aider techniquement les promoteurs, peu importe le stade (pré-démarrage, démarrage, croissance, consolidation, projet de transfert, etc.) de leur entreprise ainsi que tout projet déposé à l'intérieur du Pacte rural. Tout nouveau jeune promoteur obtient également un suivi gratuit pendant deux ans par la conseillère aux entreprises qui prendra le temps d'étudier chacune des fonctions de son entreprise et leur évolution au fil du temps.

4. Mobilisation des communautés et soutien aux projets structurants

En 2019-2020, à même les surplus du Fonds de développement et de consolidation des entreprises d'économie sociale, deux projets ont été appuyés :

- Le Nouveau Théâtre de l'Île a obtenu 12 920 \$ pour la mise sur pied et la présentation d'une production théâtrale durant six semaines à l'automne 2019 ;
- Le Parc maritime de St-Laurent a reçu 8 800 \$ pour l'élaboration d'une étude de marché dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment d'accueil.

De plus, à même les surplus cumulés du FDT, les projets suivants ont été soutenus :

- Dans le cadre de la Stratégie territoriale de la MRC, une journée annuelle de suivi s'est tenue le 20 juin 2019, sans frais pour les participants, et 8 079 \$ y ont été consacrés ;
- Dans le cadre de la révision de la Politique culturelle de la MRC, une version électronique a été élaborée et une somme de 3 731 \$ a été réservée à cette fin ;
- La MRC a profité de la restauration de la grange Aubin pour documenter l'ensemble des travaux à des fins d'information et de sensibilisation des citoyens à l'importance de la richesse patrimoniale de l'Île d'Orléans. Une somme de 6 386 \$ a servi à défrayer les honoraires professionnels d'une ethnologue et d'un vidéaste. La captation vidéo est disponible au <https://www.youtube.com/watch?v=V2Jn36Znm7g&t=6s> ;
- En février 2018, la MRC a fait réaliser les Cahiers du Patrimoine, lesquels ont pour objectif de mettre en lumière les différentes facettes de l'identité de chacune des six municipalités de l'île, afin que

l'ensemble des Orléanais puisse connaître et comprendre le milieu exceptionnel dans lequel ils vivent, et participent avec fierté à sa conservation et à sa mise en valeur. En 2019, la MRC a dû procéder à leur réimpression au coût de 8 603 \$ à la suite de l'engouement de nos visiteurs et touristes ;

- En 2019, la ministre de la Culture et des Communications du Québec créait la Table de concertation sur l'application du Plan de conservation de l'Île d'Orléans. Les services d'un médiateur neutre et indépendant ont été retenus conjointement par le ministère et la MRC et 6 644 \$ ont été requis pour assumer les honoraires professionnels.

5. Ententes sectorielles

Le Conseil des maires avait identifié quatre ententes sectorielles lors de l'adoption des priorités annuelles 2019-2020 : celle sur les paysages, une en agroalimentaire, une avec le Pôle d'innovation et Québec International et une autre avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec. Parmi celles-ci, en raison de différentes situations hors du contrôle de la MRC, une seule s'est concrétisée.

Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale 2019-2022

Partenaire de cette entente régionale depuis quelques années, la MRC a renouvelé et bonifié sa contribution financière annuelle, qui est maintenant de 15 000 \$.

6. Soutien au développement rural

Le Conseil des maires a décidé de maintenir l'équivalent d'un programme s'apparentant au Pacte rural, lequel contient un volet régional et un volet local. 170 756 \$ sont réservés pour l'ensemble des projets présentés par les municipalités, la MRC ou des entreprises à but non lucratif.

En 2019-2020, six projets régionaux se sont partagés 45 707 \$, dont :

- 15 600 \$ à PluMobile, le transport collectif de l'Île ;
- 9 000 \$ pour l'achat de temps de glace à l'aréna de Beaupré pour les joueurs de hockey mineur orléanais et les patineurs artistiques ;
- 1 500 \$ pour la création du site Internet, la rédaction de contenu du site Internet et l'animation des médias sociaux pour le projet *Québec, région gourmande* ;

- Le projet de conservation, revitalisation et réhabilitation économique des bâtiments agricoles du patrimoine de l'Île d'Orléans, pilotée par M. Arthur Plumpton, en partenariat avec l'Université Laval, a reçu 3 647 \$;
- 10 710 \$ pour la parution de quatre programmes de loisirs (un par saison) paraissant dans le journal Atour de l'Île ;
- 5 250 \$ pour l'actualisation de la politique culturelle et patrimoniale.

Quant aux projets locaux, ils disposaient chacun d'une enveloppe de 20 000 \$ et de sommes résiduelles des années précédentes :

- La municipalité de Saint-François-de-L'Île-d'Orléans a investi :
 - 14 971 \$ pour la revitalisation du Parc de la Tour du Nordet ;
 - 18 716 \$ pour le développement du secteur de la Pointe d'Argentenay.
- La municipalité de Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans a complété la rénovation de la bibliothèque municipale et a dédié un total de 7 316 \$.
- La municipalité de Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans a fait réaliser une étude de faisabilité pour la réhabilitation de la grange à dîmes et a octroyé la somme de 6 300 \$.

Les municipalités de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans et Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans ainsi que le village de Sainte-Pétronille n'ont pas déposé de projets locaux en 2019-2020. Les sommes non utilisées sont ainsi reportées à l'année suivante.

De plus, la somme de 23 539 \$ est rattachée aux dépenses d'administration du FDT par les différentes ressources de la MRC, soit 4% de l'enveloppe disponible.

L'ensemble de ces actions et projets représente les différentes mesures de développement local et régional réalisées par la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019-2020 dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) qui lui a été confié par le gouvernement du Québec.

Rapport rédigé par la directrice générale, Chantale Cormier, le 6 août 2020.